

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Contractualisation - Coopération
internationale AR/CL
N° 2018-D-379

**RENCONTRE DES INDUSTRIES CREATIVES 2018
A ZAPOPAN/GUAGALAJARA/MEXIQUE :
CONVENTION AVEC M. OLIVIER BALEZ**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ▣ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ▣ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- ▣ VU, l'arrêté n°81 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Xavier BONNEFONT en sa qualité de 1^{er} vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec Olivier BALEZ, artiste-expert angoumois, pour une mission d'expertise professionnelle aux Rencontres internationales des industries créatives de Guadalajara au Mexique, du 27 au 28 septembre 2018.

Article 2 – La convention prévoit que GrandAngoulême devra s'acquitter de la somme totale de 5 030 € pour la participation aux rencontres, le transport, l'hébergement et la restauration de l'artiste.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 octobre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **24/10/2018**
Publié ou notifié,
Le **25/10/2018**